



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 7 décembre 2021 à 19h30 à la salle de la Jordila à Lugnorre

C'est en présence de 130 personnes que M. Guy Petter, syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale d'automne.

La presse est représentée par : pour le Murtenbieter et Anzeiger von Kerzers M. Bruni, pour le Freiburger Nachrichten Mme Blanc et pour la Broye M. Koestinger. La Liberté s'est excusée.

Personnes excusées : Famille Rüede, Famille Gutknecht, Mme Véronique Petter, M. Roland Chervet et M. Dominique Chervet.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 46 du 19 novembre 2021, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Fanny Singer côté Mont + Conseil communal et Sébastien Gaillet côté lac.

Personnes habilitées à voter : 123, majorité : 62 et 7 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'Assemblée

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021
2. Investissement rétroactif 2021 ; Assainissement d'urgence des canalisations d'eaux claires au Ch. de la Vieille-Laiterie - Lugnorre
3. Prolongement de la réduction des coefficients d'impôts pour une durée déterminée de 2 ans
4. Budget communal 2022
 1. Budget de fonctionnement 2022
 1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2022
 2. Budget des investissements 2022
 1. Pose d'un abri à vélos et trottinettes à l'école de Nant
 2. Réfection de la toiture, des façades et pose de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Nant
 3. Rénovation de l'ancienne école de Praz
 4. Construction d'une place de jeux au quartier des Sauges à Sugiez
 5. Projet d'étude de faisabilité de la plage de Nant + amarrage des bateaux
 6. Concept de stationnement 1^{ère} étape
 7. Construction d'un parking et d'une place de jeux à la place de la Gravière à Môtier
 8. Part à l'Ara région Morat
 9. Renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées à la Rte de la Crausa à Môtier
 10. Renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées au Ch. du Pra-Novî à Sugiez
 11. Réfection de la route et construction d'un trottoir au Ch. du Pra-Novî à Sugiez
 12. Remplacement d'un véhicule de la voirie
 13. Sécurisation de la Rte Militaire
 14. Etude d'implantation de 2 arrêts de bus et d'un trottoir au quartier du Champ-Perbou à Môtier
 15. Investissement annuel au Réseau Santé Lac
 16. Demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local secteur Haut-Vully
5. Approbation de la révision des statuts du Réseau Santé Lac
6. Approbation de la révision des statuts du Service social Lac
7. Approbation de la révision des statuts de l'Association des communes du Cycle d'Orientation de la Région de Morat
8. Zone industrielle
 1. Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)
 2. Vente d'un terrain
9. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est considéré comme accepté.



1. Procès-verbal de l'Assemblée du 29 juin 2021

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 abstentions.

2. Investissement rétroactif 2021 ; assainissement d'urgence des canalisations d'eaux claires au Ch. de la Vieille-Laiterie – Lugnorre

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart, conseiller communal responsable des eaux, explique les raisons de cet assainissement d'urgence des canalisations d'eaux claires. Lors d'un curage, il s'est avéré que la conduite était bouchée non seulement avec du calcaire mais également avec du béton. Un fraisage sur plusieurs mètres s'est avéré nécessaire, ce qui a eu pour conséquence des frais d'un montant de CHF 102'000.-, qui ne pouvaient être pris en charge par le budget de fonctionnement. L'incidence financière de cet investissement rétroactif est également présentée.

Questions :

Sébastien Macculi

Il souhaite savoir si la Commune va en rester là et se contenter de payer les frais ou si elle pense regarder avec le dernier chantier qui se trouvait dans la région afin de les remettre à l'ordre et les rendre attentif/sensibiliser aux coûts que cela implique.

Ralph Erhart

Il est très compliqué de trouver le coupable. Deux problématiques se posent, d'une part, un chantier a fait couler du béton mais nous ne savons pas lequel. D'autre part, par le passé, il a été constaté que les curages sur le secteur Haut-Vully n'ont pas été faits régulièrement. Ces curages auraient permis d'éviter l'accumulation du calcaire comme nous avons pu le constater sur la photo. Désormais, la Commune dispose de la totalité des plans de canalisations et de routes et s'efforcera de faire des curages tous les 3 à 5 ans afin d'éviter ce genre de problème.

Vote de l'Assemblée : L'investissement rétroactif 2021 pour l'assainissement d'urgence des canalisations d'eaux claires au Ch. de la Vieille-Laiterie à Lugnorre pour un montant de CHF 102'000.- est accepté à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 abstentions.

3. Prolongement de la réduction des coefficients d'impôts pour une durée déterminée de 2 ans

M. Axel Prélaz, vice-syndic et conseiller communal responsable des finances, présente en détail la proposition du Conseil communal. Le 1^{er} décembre 2020, l'Assemblée communale a accepté la réduction des coefficients d'impôts de 0.6 à 0.58 pour une année. Le Conseil communal souhaiterait prolonger cette réduction des coefficients d'impôts pour une durée déterminée de 2 ans. En effet, la crise sanitaire continue d'impacter certains ménages et commerces et il est également compliqué d'analyser concrètement l'impact de cette baisse sur l'exercice comptable 2021 compte tenu que ce dernier n'est pas encore bouclé. En outre, la mise en place des nouvelles normes comptables MCH2 rend, pour l'instant, l'analyse des comptes pratiquement impossible. Le Conseil communal, sachant que les finances de notre commune se portent bien et que nous pouvons faire face à cette réduction de recettes, estime qu'il est plus judicieux de prolonger le coefficient d'impôt 0.58 pour deux années supplémentaires. M. Prélaz précise qu'à la fin de l'année 2023, le Conseil communal pourra proposer un coefficient d'impôt reflétant les besoins de la commune en ayant toutes les données financières. L'impact de cette réduction de coefficients sur le budget 2022 a été évalué avec une diminution des revenus de CHF 360'000.-.

Questions :

Matthieu Henriot

Il souhaite savoir s'il n'y aurait pas d'autres mesures plus efficaces qu'une baisse des impôts comme soutien à la population. En effet, il estime que cette dernière touchera davantage les hauts revenus. Il propose par exemple la distribution de bons pour les commerces locaux aux habitants de la commune.

Guy Petter

Il tient à annoncer que la Commune a remis beaucoup de bons durant les deux dernières années pour aider les commerces locaux. Il souligne que la baisse des impôts ne touche pas que les personnes aisées mais également les personnes avec un revenu moyen. En outre, le Conseil communal collabore également chaque année avec les encaveurs et a doublé la contribution aux sociétés locales. Par conséquent, cela signifie, qu'en plus de la baisse des coefficients d'impôts, le Conseil communal est resté très actif pour soutenir la population.



Vote de l'Assemblée : La prolongation de la réduction des coefficients d'impôts de 60 % à 58% pour une durée limitée de deux ans est acceptée à la majorité des citoyens présents avec 5 avis contraires et 2 absentions.

4. Budget 2022

4.1. Budget de fonctionnement, présentation et approbation

M. Axel Prélaz, présente le budget 2022 harmonisé selon les nouvelles normes MCH2. Il précise que ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles sur notre comptabilité et quelques nouvelles normes à intégrer ayant notamment pour objectif de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Cette nouvelle manière de comptabiliser a un atout indéniable qui sera très utile à la gestion courante des affaires communales mais également pour l'analyse financière et la planification stratégique à moyen et long terme.

Cependant, il relève que cette nouvelle méthode complique fortement la comparaison entre les exercices comptables. En effet, les comptes sont démultipliés afin d'en améliorer la transparence. Raison pour laquelle, le Conseil communal a pris la décision de présenter uniquement le budget 2022 sans comparaison aux exercices comptables antérieurs.

M. Prélaz souligne qu'un des éléments importants de ce budget est la réévaluation des immobilisations au bilan, tant financière qu'administrative, qui s'élève à l'heure actuelle à CHF 9'470'000.-. Les chiffres définitifs seront cependant connus uniquement au 31 décembre 2021. Cette réévaluation concerne principalement les conduites d'eaux, les collecteurs et les bâtiments et aura un impact important sur le résultat comptable.

Concrètement, les recettes communales seront améliorées de CHF 9'470'000 par année. Toutefois, M. Prélaz tient à préciser que ceci est une écriture comptable et n'aura donc aucun impact au niveau des liquidités.

Après ces quelques explications, M. Prélaz nous présente le résumé du budget par chapitre. En comparaison avec l'exercice 2020, les charges sont inférieures et, si les recettes liées à la réévaluation sont soustraites, les recettes sont également inférieures donc le résultat comptable théorique serait déficitaire d'environ CHF 500'000.-. Toutefois, la Commune doit comptabiliser des amortissements supérieurs en lien avec la réévaluation ce qui entraîne une hausse des charges. Il précise également que les recettes fiscales sont basées sur l'impôts 2019. Cependant, notre Commune a connu une nette augmentation de la population ces dernières années ce qui signifie que les recettes fiscales sont sous-évaluées. Il faut donc s'attendre à un bénéfice plus important à la fin de cet exercice comptable.

M. Guy Petter, confirme que le Conseil communal a fait le choix de ne pas effectuer de comparatif car cet exercice aurait été compliqué en raison de la démultiplication des comptes.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière s'est réunie le 29 octobre 2021 afin d'étudier ce budget. La Commission a eu accès autant au budget 2022 établi sur MCH2 qu'aux budgets antérieurs établis sur MCH1. Il a été constaté que la comparaison était très difficile. Il confirme que la Commission financière a obtenu toutes les explications nécessaires de la part du Conseil communal et constate que ce budget est considéré comme prudent et « difficile à réaliser » en raison de la migration sur MCH2. Il souligne qu'à la suite de la réévaluation des actifs, le bénéfice de CHF 8'875'585.- ne représente pas le résultat réel du budget car il comprend un revenu fictif de CHF 9'470'000.-. La Commission constate cependant que, sans ce montant, le résultat du budget est équilibré. Il souhaite remercier l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour le travail conséquent qui a été effectué. La Commission financière accepte le budget 2022 tel que présenté et recommande à l'Assemblée d'en faire de même.

M. Axel Prélaz précise encore que les CHF 9'470'000.- impacteront les résultats comptables des dix prochaines années. Ce qui signifie qu'il faudra toujours faire abstraction de ce montant qui est réinjecté dans la comptabilité afin d'avoir une vision claire du résultat comptable.

Vote de l'Assemblée : Le budget de fonctionnement prévoyant un bénéfice de CHF 8'875'585.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 3 abstentions.



4.2. Budget des investissements, présentation et approbation

M. Axel Prélaz, nous présente, en grandes lignes, les investissements prévus par le Conseil communal pour l'année 2022. Les citoyennes et citoyens pourront se déterminer sur un total de 16 objets représentant des charges d'investissement de CHF 3'536'000.-, des revenus d'investissement de CHF 500'000.- et donc un investissement net de CHF 3'136'000.-.

M. Prélaz précise que ces investissements, pour autant qu'ils soient tous acceptés, seront tous financés par les liquidités communales. Actuellement, la Commune dispose de suffisamment de liquidités et doit faire notamment attention aux intérêts négatifs qu'elle paie sur l'excédent de ces dernières.

M. Prélaz souligne encore que les deux projets de renouvellement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront financés via le fond de renouvellement.

Chaque investissement, avec son incidence financière, sera présenté séparément. Globalement la charge d'amortissement pour ces 16 objets se monte à CHF 105'828.-. Il est précisé cependant qu'aucun amortissement n'est prévu pour la rénovation de l'ancienne école de Praz car ce dernier fait partie du patrimoine financier et qu'il ne doit pas être amorti.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : M. Alexandre Javet, relève que des investissements relativement importants sont prévus pour 2022 et précise que ces derniers ont tous été étudiés par la Commission financière et leur pertinence n'est pas à démontrer. Il constate que le financement de ces investissements est assuré par les liquidités communales. La Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les divers investissements présentés ce soir.

4.2.1. Pose d'un abri à vélos et trottinettes à l'école de Nant

M. François Petter, conseiller communal responsable des bâtiments et places publiques, relève qu'un manque de places pour les vélos et trottinettes est de plus en plus conséquent aux abords de l'école de Nant. En effet, en raison de l'évolution du nombre d'habitants, respectivement d'élèves, et en raison des nouveaux moyens de transport, il est indispensable d'adapter nos infrastructures en créant des places de stationnement supplémentaires. Cet investissement comprenant 14 places à vélos et 20 places à trottinettes est estimé à CHF 28'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La pose d'un abri à vélos et trottinettes à l'école de Nant pour un montant de CHF 28'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.2. Réfection de la toiture, des façades et pose de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Nant

M. François Petter détaille, par le biais d'une présentation à l'écran, les travaux nécessaires sur le bâtiment de la salle polyvalente de Nant. En effet, la toiture nécessite un assainissement car les plaques d'Eternit arrivent en fin de vie. En outre, l'isolation de ce bâtiment est insuffisante et demande une réfection permettant de diminuer les pertes d'énergie à l'avenir. Il sera également prévu, grâce à la présence d'échafaudage, de rafraîchir la façade, actuellement en mauvais état. Enfin, il est proposé également de poser 100 m² de panneaux solaires sur la toiture ayant une inclinaison de 18°. Cette énergie sera complémentaire pour l'autoconsommation des bâtiments se trouvant sur ce site. La réfection de ce bâtiment est estimée à CHF 292'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Patrick Terreaux Il souhaiterait savoir s'il a été envisagé de couvrir l'entier de la toiture avec des panneaux solaires et de supprimer le faux toit de la salle polyvalente.

François Petter Il confirme que le Conseil communal n'a pas songé à cette option car la problématique de l'étanchéité des toits plats est connue. De plus, cette salle a des problèmes d'étanchéité et il est souhaité de régler cet aspect avant d'entreprendre d'autres types de travaux.

Patrick Terreaux Il trouve pertinent, si l'on veut aller dans les sens de l'énergie renouvelable, de couvrir l'entier de la toiture de panneaux solaires.



François Petter

Il souhaite préciser que des panneaux solaires sont déjà installés sur l'ancienne école de Nant. Ce site dispose d'une certaine capacité de raccordement et avec la pose des panneaux solaires sur la toiture de la salle polyvalente cette capacité sera complète. Il souligne encore que la valeur actuelle est rationnelle au niveau coût et du rendement.

Patrick Terreaux

Il estime que cette intervention ne répond pas à sa question et souhaite que cette option soit envisagée.

Guy Petter

Le Conseil communal prend note de cette remarque et va analyser la situation.

André Kaltenrieder

Du fait de son expérience auprès du Groupe E, il peut notamment confirmer que la capacité énergétique sur ce site est complète. En effet, la station transformatrice ne peut contenir plus de capacité énergétique que ce qui est prévu actuellement avec les panneaux solaires de l'école et de la salle polyvalente. Si la Commune souhaitait produire plus d'énergie, le Groupe E devrait effectuer un investissement pour changer cette station transformatrice et ainsi injecter plus d'électricité dans le réseau. Ce projet devrait être déposé directement auprès du Groupe E.

Guy Petter

Il remercie M. Kaltenrieder pour son complément d'information et précise que la demande de M. Terreaux sera tout de même analysée.

Jean-Ch. Rothen

Il souhaite savoir si la demande auprès du Groupe E pour changer le transformateur sera effectuée ou non.

Guy Petter

Cette option sera analysée et budgétisée. Il n'est actuellement pas possible de répondre à cette question.

Jean-Ch. Rothen

Il souhaiterait encore savoir si l'école consommera l'électricité produite et aimerait connaître les économies que la Commune pourrait obtenir avec cette option.

François Petter

Comme déjà précisé, l'énergie produite sera utilisée en priorité pour les 5 bâtiments présents sur le site de Nant. Le surplus sera revendu au Groupe E. Il n'est pas en possession du détail ce soir cependant il peut certifier que cela dépend beaucoup de la consommation effectuée. A savoir que sur 10 ans, en principe, la pose de panneaux solaires peut être amortie.

Vote de l'Assemblée : La réfection de la toiture, des façades et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Nant pour un montant de CHF 292'000.- est approuvée à la majorité des citoyens présents avec 4 avis contraires et 18 absentions

4.2.3. Rénovation de l'ancienne école de Praz

M. François Petter, présente le projet de rénovation de l'ancienne école de Praz construite en 1820 et qui a été rénovée en 1986. Ce bâtiment est protégé en catégorie B et ceci entraîne notamment des coûts plus conséquents. Il est prévu d'installer une pompe à chaleur pour la production thermique et d'eau chaude, de renouveler la couverture et l'isolation du toit, de changer complètement les fenêtres et, sous réserve de l'autorisation des biens culturels, de poser des panneaux solaires intégrés d'environ 15m². Ce projet est estimé à CHF 800'000.-. L'incidence financière ainsi que les subventions attendues sont présentées.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La rénovation de l'ancienne école de Praz pour un montant de CHF 800'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 absentions.

4.2.4. Construction d'une place de jeux au quartier des Sauges à Sugiez

En raison de la densification des quartiers après les chemins de fers, M. François Petter, explique qu'il est projeté d'aménager une nouvelle place de jeux mais également de construire un mur de soutènement et de poser une clôture permettant non seulement de délimiter la place mais également de la préserver des souillures. Il précise qu'une convention avait été signée en 2012 avec les promoteurs pour la mise à disposition, la prise en charge et la reprise, par la Commune, des infrastructures et notamment de cette parcelle. Différents décomptes et répartition des coûts ont été pris en considération lors de l'établissement du procès-verbal de reprise effectué en juin 2020.

Actuellement, cette parcelle est entretenue par la Commune et le Conseil communal estime opportun de la mettre à disposition des citoyens par le biais d'une place de jeux publique. Cette dernière permettrait également de compenser celle qui était, à l'époque, devant le home de Sugiez et qui a dû être démontée en raison de la construction des appartements adaptés. Cet aménagement coûterait CHF 106'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.



Questions :

Brigitte Hirschi Lizzola Elle trouve que la construction de cette place de jeux est un vrai atout. Cependant, elle trouve que cette dernière est relativement petite. Comme nous l'avons constaté sur le plan présenté, ces quartiers ont connus un grand accroissement. Il serait judicieux d'aérer davantage cette superficie générale en installant plus d'espace identique. Ceci notamment pour le futur quartier se trouvant devant la Coop.

François Petter Il précise que le quartier des Alpes dispose déjà de sa propre place de jeux. Une réglementation est en vigueur pour la construction d'espace de jeux et cette dernière a été appliquée.

Guy Petter Il précise que cette place de jeux n'est pas uniquement réservée aux résidents du quartier des Sauges mais que cette place est publique et accessible à tout le monde.

Vote de l'Assemblée : La construction d'une place de jeux au quartier des Sauges à Sugiez pour un montant de CHF 106'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

4.2.5. Projet d'étude de faisabilité de la plage de Nant + amarrage des bateaux

M. François Petter présente le projet d'aménagement de la plage de Nant. Cette adaptation est soumise à différentes réglementations et doit tenir compte du plan d'aménagement local secteur Bas-Vully, de l'application de la loi cantonale sur la protection de la nature et paysage, de l'inventaire des paysages d'importance cantonale ainsi que de la planification des rives du lac.

Il est de ce fait obligatoire d'effectuer une étude de faisabilité. La demande d'investissement comprend notamment les éléments suivants : un avant-projet conservant la place de jeux actuelle, une modification de la rampe à bateaux, la création d'une partie sable ou gravier rond pour l'accès aux baigneurs et engins nautiques légers, la mise en place d'un radeau plongeur, la délimitation du périmètre de baignade et un ponton d'amarrage latéral pour le bateau du Sauvetage et d'éventuelles autres embarcations.

Actuellement, il ne serait pas réaliste d'avancer un horizon de réalisation au vu des multiples règlements à prendre en considération. Seul le projet d'étude, budgétisé à CHF 43'000.-, permettrait de démontrer la faisabilité de cette réalisation. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

M. Guy Petter précise encore que le Conseil communal se réjouit d'avancer dans ce projet d'étude afin de revaloriser cette place notamment à la suite de la construction du centre nautique.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'étude de faisabilité de la plage de Nant + amarrage pour un montant de CHF 43'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.6. Concept de stationnement 1^{ère} étape

M. François Petter présente ce projet d'investissement. Il explique notamment que les résultats intermédiaires de l'étude du concept de stationnement démontrent clairement le manque de gestion des véhicules aux endroits les plus prisés de notre commune. En outre, la pression est relativement forte durant le week-end en raison du stationnement touristique. Il est constaté que certains parcs de la commune sont sous-utilisés. L'objectif est d'attirer une certaine catégorie de touristes dans ces derniers, en les décourageant d'utiliser les places de stationnement au bord du lac.

Le projet présenté ce soir a pour but d'améliorer la rotation des places, de permettre une transition pour une mobilité durable, de diminuer les visiteurs qui n'apportent aucune valeur ajoutée, d'améliorer le respect de l'ordre et de faire en sorte que la Commune se réapproprie ses places de parcs.

Le concept de stationnement a été établi par le bureau d'ingénieurs Christe & Gyax. Celui-ci préconise notamment la mise en place d'un système de parkings payants avec durées limitées et une signalisation adéquate. Actuellement, les durées et les tarifs sont en cours de réflexion par le groupe de travail stationnement avec l'appui du bureau d'ingénieurs mandaté. Il est prévu de mettre en approbation le règlement de stationnement lors de l'Assemblée communale de printemps.

Par conséquent, M. Petter nous présente la première étape qui consiste à équiper les parcs le long du lac avec le système horodateur et d'installer la signalisation appropriée (concerne 11 parkings). Jusqu'à présent, les parkings étaient à charge de la collectivité. Par la suite, ces derniers seront à charge des utilisateurs.



L'objectif serait une mise en application simultanée pour 2023. Cette première étape est estimée à CHF 130'000.-. Soit, le 55% du montant représente l'acquisition des horodateurs et le 45% du montant représente la mise en place de l'équipement, la mise à l'enquête, la signalisation et le marquage. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

M. Guy Petter précise également qu'il est important que la Commune puisse se réappropriier les places de parcs. En effet, il est constaté que beaucoup de touristes viennent sur notre territoire pour laisser leur véhicule et partent faire des randonnées ou du vélo. L'idée de ce concept est également de donner une possibilité de parcage aux résidents de Praz et Môtier qui se trouvent dans une situation ne leur permettant pas de parquer devant leur domicile. En effet, à l'heure actuelle, il est très compliqué de trouver des places libres sur ces secteurs. Notre Commune est clairement tributaire des touristes. De ce fait, cette première étape permettrait d'avoir une vraie vision quant à l'utilité de ce concept de stationnement et permettra d'avoir une base pour définir le temps de parcage sur ces parkings. En outre, il précise également que les principaux acteurs (restaurateurs) ont été consultés et ces derniers sont satisfaits et enthousiastes à l'idée de ce concept.

Questions :

Sébastien Macculi
Guy Petter

Il souhaiterait savoir de quelle manière les contrôles seront effectués.

Un règlement communal sera établi. Cependant, pour le début, le Conseil communal devra décider s'il délègue la tâche du contrôle à une société extérieure ou s'il engage un nouveau collaborateur. La mise en place d'horodateur nécessitera obligatoirement des contrôles.

François Petter

Une alternative serait également possible avec les communes voisines ayant déjà ce concept en place. Toutefois, la réflexion devra encore avoir lieu une fois que le crédit d'investissement sera accordé.

Jean-Ch. Rothen

Il serait intéressant de notifier à l'entrée des villages, les places de parcs libres sur le territoire communal. Ceci éviterait que les voitures rôdent à la recherche d'une place.

François Petter

Il relève que le concept de parking doit bien commencer à un endroit. Cependant, il est certain que la signalisation doit être revue et des solutions trouvées.

Jean-Ch. Rothen

Il relève qu'avec des applications telles que Twint etc, cette possibilité est vite mise sur pied.

François Petter

Cet élément fait partie de la suite de la procédure. Le Conseil communal est cependant totalement conscient qu'une signalisation adéquate doit être mise en place.

Laurent Graf

Il constate que le parking du Lion d'or ne figure pas sur le plan présenté et souhaiterait savoir si ce dernier fait partie intégrante du concept de stationnement.

François Petter

Il énumère à nouveau les différents parkings prévus dans cette première étape. Le parking Lion d'Or est effectivement compris dans ce concept.

Laurent Graf

Il relève également qu'il existe de plus en plus de véhicules électriques. Est-il envisagé de mettre en place des bornes de rechargement sur les parkings.

François Petter

Cette question ne fait pas partie du concept présenté ce soir. Toutefois, cette réflexion devra être faite.

Benoît Ecabert

Il ne comprend pas très bien l'objectif de ce concept. Il comprend que la réflexion doit être amorcée mais a toutefois beaucoup de peine à s'imaginer le concept. En effet, le Conseil communal exprime qu'il y aura d'autres étapes par la suite mais qui sont actuellement inconnues. L'objectif est d'attirer une certaine catégorie de touristes dans certains parkings mais il ne comprend pas lesquels. En outre, il imagine qu'un contrôle devra également être effectué.

Guy Petter

Tout d'abord l'objectif n'est pas d'attirer une catégorie de touristes au sein de notre commune. Un contrôle a été effectué au mois d'octobre et il est constaté que 21'000 véhicules rentrent sur notre territoire chaque jour. L'objectif est de pouvoir se réapproprier nos places de parcs et de les rendre attractives avec une rotation. La volonté est de faire payer les parkings sur notre territoire et cette idée ne changera pas. Toutefois, sa mise en place permettra au fil des années de découvrir les bienfaits que les parkings payants ont sur le trafic. Le concept de stationnement aura une continuité et il faudra réfléchir continuellement à des solutions d'amélioration. Actuellement, il est compliqué de trouver des endroits où l'on peut redéfinir des places de parcs entre le mont et le lac. Il relève également que la mise en place de parkings payants permet de faire évoluer les habitudes. Ce concept n'est pas une fin en soit mais le début d'un long travail.

En outre, cette modification aura également une incidence sur la mobilité. Il faut cependant savoir que le groupe de travail n'a pas encore pu prendre ses fonctions et que ce dernier sera tributaire des instances cantonales car la route principale traversant les villages appartient au canton.

Elisabeth Rüeeggsegger

D'après elle, il existerait un petit problème au niveau du timing. En effet, avant de voter le règlement sur le stationnement, le Conseil communal souhaite que les citoyens votent un crédit d'investissement alors



Guy Petter

qu'apparemment le citoyen manque d'éléments pour pouvoir prendre clairement position. Ceci lui pose un problème.

Il va de soi que les horodateurs ne seront pas mis en place avant que le règlement soit approuvé. Ce crédit permet d'aller de l'avant dans ce concept et d'effectuer les travaux y relatifs. Le règlement a également été établi par le bureau Christe & Gygax qui sont spécialistes dans ce domaine et malheureusement il ne pouvait être présenté et approuvé ce soir.

François Petter

L'approbation de ce concept montre que la population est favorable à la mise en place de parkings payants sur notre territoire. Ceci sert de sondage permettant de gagner du temps pour la suite du processus.

Jean-Ch. Rothen

Il estime que ce concept doit être renvoyé auprès de notre bureau d'ingénieurs afin que ces derniers établissent un concept global en bénéficiant des connaissances de nos communes voisines. Ceci permettrait d'avancer dans la bonne direction sans devoir tout recommencer. Il est actuellement difficile de voter pour un élément sachant que son règlement d'application sera présenté par la suite. Il faut également savoir que la mise en place de ce concept incitera à du parking sauvage et que le concept tel que présenté n'est pas complet.

François Petter

Il tient à clarifier qu'il parle du matériel.

Guy Petter

Le règlement de police règlera également ces divers éléments et notamment le parking sauvage.

Jean-Ch. Rothen

Dans ce cas, cela signifie que nous rejoignons les propos de M. Ecabert qui mentionne qu'il faudra engager quelqu'un qui fera de la surveillance.

François Petter

Oui, une personne devra être engagée, que ce soit une entreprise spécialisée ou un nouvel employé.

Guy Petter

Actuellement, nous présentons la première étape du concept. Ce dernier sera voué à évoluer durant les prochaines législatures. Il précise que l'entreprise d'ingénieurs a déjà travaillé sur différents concepts de parking notamment dans plusieurs communes et qu'il ne s'agit pas d'une entreprise néophyte. Elle a une grande expérience dans ce genre de projet.

Jean-Ch. Rothen

Il insiste sur le fait que, selon lui, le concept de stationnement n'est pas complet.

François Petter

Il précise que le concept de stationnement a été établi ce printemps afin de pouvoir débloquer la situation de Plan châtel. Effectivement, un concept de stationnement touristique, son rapport technique ainsi que son diagnostic ont été envoyés aux services cantonaux pour accompagner la mise à l'enquête de cette place publique. Toutefois, il s'agit de documents de travail. L'idée de les présenter aux citoyens par le biais de notre site Internet a été évoquée au sein du Conseil communal. Cependant, il n'est pas conseillé de le faire car des changements seront encore effectués par la suite.

Martine Rothen

Elle a l'impression que ce sont toujours les pollueurs payeurs qui doivent passer à la caisse. Cependant, il serait intéressant de répertorier les parkings possédants des possibilités de stationnement avant la mise en place d'horodateurs.

François Petter

Il précise que l'inventaire des places de parcs a déjà été effectué à plusieurs reprises.

Martine Rothen

Elle entend par répertorier les places, la mise en place d'un panneau indicatif à l'entrée du village qui mentionnerait les places de parcs libres.

François Petter

Effectivement c'est un élément qui devra être réfléchi mais pour ce faire il faut de l'argent, d'où la demande de ce soir.

Axel Prélaz

Il tient à souligner que le Conseil communal demande ce soir un investissement pour acheter du matériel. Il va de soi, cependant, que les dépenses d'investissement seront activées uniquement au moment de l'approbation du règlement. Toutefois, ces demandes doivent être effectuées maintenant, lors de la présentation et l'approbation du budget. Faut de quoi, ce procédé serait repoussé d'une année. Il relève qu'un travail de longue haleine commence et que le règlement sera présenté prochainement. Il faudra cependant attendre 2023 pour constater un changement et un désengorgement de nos places.

Francis Chautems

Il souhaite simplement remercier le Conseil communal d'avoir pris en main les parkings de la commune et demande aux citoyens d'accepter ce crédit d'investissement.

Matthieu Henriot

Il salue ce qui est fait car la gestion des parkings est un élément important. Cependant, il est d'avis qu'il faut présenter un concept global de mobilité qui prendrait en considération la globalité des parkings. Ce qui par ailleurs avait été voté lors d'une précédente Assemblée. La population est très intéressée par ce sujet et il serait important de la faire participer dans ces divers projets.

Guy Petter

Les groupes de travail sur le stationnement et sur la mobilité ont été créés. Le groupe de travail sur la mobilité devra prendre en considération les aspects mobilités. Ce dernier rentrera en fonction uniquement en 2022 en raison d'un changement au sein du Conseil communal.

Virginie Garessus

Si elle résume bien, le projet global a un certain coût et il s'agit d'un gros sujet dans notre commune. Actuellement, il faut obtenir un crédit pour poursuivre ce projet. L'idée de ces horodateurs est d'éviter le stationnement de longue durée. Si c'est bien le cas, il faudra tout de même prévoir des parkings de longue durée pour les touristes qui souhaitent venir faire des balades à vélos ou à pied dans notre région. Donc



Guy Petter

parallèlement à ceci, il est vraiment important de mettre des panneaux à l'entrée des villages pour orienter correctement les usagers. Cet aspect devrait être rajouté dans le budget présenté ce soir.

Il s'agit d'une première étape, les étapes complémentaires feront l'objet d'investissements supplémentaires.

Hans-Rudolf Kamber

Il souhaiterait savoir s'il est prévu de mettre en place du parcage de longue durée pour les habitants du village.

Guy Petter

Il est effectivement prévu de mettre en place des macarons pour les citoyens qui vivent dans une situation ne permettant pas de parquer devant leur domicile. Cette situation sera clairement légiférée dans notre règlement.

Vote de l'Assemblée : La 1^{ère} étape du concept de stationnement pour un montant de CHF 130'000.- est approuvée à la majorité avec 19 avis contraires et 15 absents.

4.2.7. Construction d'un parking et d'une place de jeux à la place de la Gravière à Môtier

M. François Petter présente les détails de l'aménagement préconisé à la place de la Gravière à Lugnorre. Cet emplacement figure dans le rapport du concept de stationnement touristique et cette place comporte actuellement une interdiction de stationner et elle est inutilisée. En outre, M. Petter explique qu'à la suite de l'enquête préalable effectuée en 2020, le projet de base a dû être quelque peu revu en raison de la zone agricole, de la zone d'intérêt général et en raison des dangers naturels présents dans ce secteur.

L'objectif est de mettre à disposition de nos citoyens une place de jeux pour enfants et un parc de stationnement communal. Ce projet permettrait de remédier partiellement au manque d'espace pour le village de Môtier et est complémentaire à la construction du trottoir qui rejoindra les villages de Môtier et Lugnorre. Ces deux objets seront mis à l'enquête simultanément.

M. François Petter précise également que le périmètre de la place de jeux sera clôturé afin de faciliter la garde des enfants, d'améliorer la sécurité et de la protéger des souillures d'animaux. Ce projet d'investissement se monte à CHF 126'000.- et l'incidence financière quant à ce dernier est également présentée.

M. Guy Petter précise encore que le Conseil communal estime important de pouvoir donner un peu d'air au village de Môtier en proposant notamment des places de parc à la Gravière qui pourront être utilisées lors de manifestations, de mariages ou d'enterrements. A l'heure actuelle, cette place est considérée comme la plus opportune.

Questions :

Léandre Guillod

Il tient à préciser qu'il n'est pas forcément contre ce projet. Toutefois, cette place dispose d'un potentiel pour accueillir davantage qu'une simple place de parc ou une place de jeux. Il souhaite que le Conseil communal agrandisse la zone d'intérêt général et y installe un pumprack. En effet, cet emplacement serait idéal pour une telle installation.

Il propose donc un contreprojet soit, tenter d'augmenter la capacité de cette place en agrandissant la zone d'intérêt général et de budgétiser un concept global.

François Petter

La tenue d'un projet dépend du temps que nous avons pour le faire. Le Conseil communal propose deux objets ce soir. Toutefois rien n'empêche que d'autres éléments puissent y être rajoutés par la suite. Un projet de pumprack sera mis au plan financier si la population montre un engouement pour celui qui sera installé à l'école de Nant. Toutefois, l'emplacement de ce dernier se trouverait plutôt vers le centre sportif de Sugiez ou vers la déchetterie de Lugnorre. Il est important, à l'heure actuelle, de rendre la place de la Gravière utile.

Guy Petter

Il précise que selon le plan directeur cantonal et régional il n'est pratiquement pas envisageable d'augmenter la superficie de nos terrains à bâtir. A savoir qu'une zone d'intérêt général est considérée comme zone à bâtir. En effet, il est prévu de mettre en zone 11.3 hectares sur l'entier du district du Lac jusqu'en 2040. Le Conseil communal trouve préférable d'utiliser cette place en faisant quelque chose d'utile. Le Conseil communal souhaite pouvoir faire un pumprack mais a un lieu plus adéquat, afin d'éviter les nuisances avec les voisins.

Il souhaite tout de même relever que les installations de la commune sont non négligeables. En effet, ce soir, il a été voté des crédits pour des places de jeux. Récemment nous avons construit un nouveau bâtiment à la plage de Nant. Nous disposons également de terrains de foot et de skater hockey. Certaines Communes sont envieuses de nos infrastructures. Il serait bien que nous puissions un peu faire la part des choses. Actuellement, la place de la Gravière peut être utilisée pour désengorger le village de Môtier et l'idée du pumprack peut être mise sur pied mais dans des lieux acceptables pour tous.



- Séverine Gygax Ruch *Elle souhaiterait savoir si un accès piéton ou vélos sera garanti pour aller jusqu'à cette place. De plus, elle aimerait savoir quand le trottoir de la Crausa sera réalisé.*
- Guy Petter *Le trottoir de la Crausa avance. En effet, la Commune a récemment signé toutes les conventions avec les propriétaires privés et le bureau d'ingénieur est entrain de finaliser le projet. L'idée serait que le début des travaux ait lieu en 2023. Il remercie par ailleurs tous les propriétaires qui ont permis que ce projet passe sur leur terrain privé.*
- Christoph Husler *Il constate qu'effectivement ce trottoir date de l'ancienne commune de Haut-Vully. Actuellement la place de la Gravière a été utilisée comme dépôt de chantier et en hiver comme place pour faire des drifts dans la neige. Il serait intéressant que cette place de jeux et ce parking puissent être établi en même temps que le trottoir afin de valoriser l'ensemble du projet.*
- Guy Petter *C'est effectivement pour cette raison que les deux projets seront réalisés en même temps.*
- Raphael Dubey *Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de faire une place de jeux mixtes au lieu qu'elle soit uniquement pour les petits enfants. Par exemple en y implantant une place de pétanque.*
- François Petter *Tout est discutable*
- Guy Petter *Effectivement cette demande avait déjà été faite par M. Sieber.*

Vote de l'Assemblée : La construction d'un parking et d'une place de jeux à la Gravière pour un montant de CHF 126'000.- est approuvée à la majorité avec 5 avis contraires et 9 absences.

4.2.8. Part à l'ARA région Morat

M. Ralph Erhart explique le financement qui sera attribué à la STEP de la région de Morat. La conduite pour l'évacuation des eaux traitées se déversant dans le lac de Morat doit être rénovée. En effet, afin de garantir, à l'avenir, un fonctionnement sans faille et permettre l'inspection de la conduite, la vanne existante doit être motorisée. Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 527'000.-. La part à charge de la commune de Mont-Vully s'élève à CHF 151'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée

Questions :

- Hans-Rudolf Kamber *Il souhaiterait connaître l'emplacement de cette vanne.*
- Ralph Erhart *Elle se situe à la sortie de la STEP dans le lac de Morat à proximité du bord. Il précise encore que sans cette vanne les installations ne pourront plus être contrôlées.*

Vote de l'Assemblée : La part à la STEP intercommunale pour un montant de CHF 151'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.9. Renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées à la Rte de la Crausa à Môtier

M. Ralph Erhart présente les détails de cette demande d'investissement. Il est prévu de remplacer les canalisations actuelles d'un diamètre de 250 mm à 300 mm sur une longueur de 241 mètres avec des canalisations d'un diamètre de 400 mm. En outre, les collecteurs seront chemisés aux endroits nécessaires afin d'en assurer l'étanchéité. Cet investissement se monte à CHF 300'000.- et l'incidence financière est également présentée.

Questions :

- Hans-Rudolf Kamber *Il souhaite savoir si cet investissement sera fait en parallèle du trottoir. En outre, il aimerait savoir quel bureau d'ingénieur a calculé cette offre.*
- Ralph Erhart *Les deux objets seront effectués simultanément. C'est le bureau NPPR à Avenches qui a établi le devis.*

Vote de l'Assemblée : Le renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées à la Rte de la Crausa pour un montant de CHF 300'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.10. Renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées au Ch. du Pra-Novi à Sugiez

M. Ralph Erhart explique que les canalisations d'eaux pluviales doivent être remplacées par des canalisations d'un diamètre plus important car les capacités sont insuffisantes. En outre, il est primordial



de remplacer le collecteur car ce dernier a un profil déformé et des joints déboîtés, ce qui cause une grande perte d'étanchéité, en plus d'une diminution de la capacité hydraulique. Ce renouvellement d'un montant de CHF 400'000.- sera exécuté en deux étapes. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Hans-Rudolf Kamber *Il aimerait savoir qui a effectué les travaux dans ce secteur car actuellement il existe déjà un trottoir provisoire.*

Ralph Erhart *Le trottoir provisoire a été installé afin d'assurer la sécurité des piétons.*

Vote de l'Assemblée : Le renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées au Ch. du Pra-Novi pour un montant de CHF 400'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.11. Réfection de la route et construction d'un trottoir au Ch. du Pra-Novi à Sugiez

M. Salim Ketata, conseiller communal responsable des routes et de la voirie, nous présente les travaux prévus au chemin du Pra-Novi à Sugiez. Il est prévu de poser un trottoir permanent et de faire la réfection de la route à la suite du renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées afin de garantir la sécurité des piétons. Il précise également que ces travaux répondront aux exigences du futur projet Valtraloc. Le crédit d'investissement est estimé à CHF 220'000.- et les incidences financières y relatives sont également présentées.

Questions :

Benoît Ecabert *Il souhaite quelques clarifications sur la signification de « Valtraloc ».*

Salim Ketata *Il explique que c'est un projet pour la valorisation de la traversée des localités. C'est un projet cantonal qui vise à l'aménagement des carrefours de la route cantonale avec des routes communales.*

Guy Petter *Il mentionne notamment la traversée de Môtier qui, du fait que c'est une route cantonale, était un projet Valtraloc mené par le canton avec la collaboration de la Commune. Ces projets sont mis en route généralement à la suite d'une demande cantonale ou communale.*

Vote de l'Assemblée : La réfection de la route et la construction d'un trottoir au Ch. du Pra-Novi à Sugiez pour un montant de CHF 220'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

4.2.12. Remplacement d'un véhicule de la voirie

M. Salim Ketata explique que le véhicule de la voirie, mis en service en 2007, doit être changé. En effet, il a été constaté une nette augmentation des frais de réparation durant ces deux dernières années. Pour l'année 2020, la commune a dû investir CHF 11'500.- et le véhicule était en arrêt durant 14 jours. En 2021, ces réparations ont eu un coût de CHF 16'000.- avec un temps d'arrêt de 22 jours. Le risque étant qu'en 2022 l'embrayage de ce véhicule ainsi que son châssis doivent être changés, faute de quoi il ne passera pas l'expertise.

Le Conseil communal estime important d'acquérir un nouveau véhicule qui se veut plus adapté aux besoins de notre commune. Il précise également que plusieurs agrégats tels que la saleuse et le chasse neige pourront être repris de l'ancien véhicule. Le nouveau véhicule disposera de deux ponts (un en acier et un en alu), d'une épareuse et d'une souffleuse. Le coût de ce nouveau véhicule est estimé à CHF 250'000.- ceci comprend notamment le montant pour la reprise de l'ancien véhicule estimé à CHF 27'000.- et un rabais communal de CHF 26'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le remplacement du véhicule de la voirie pour un montant de CHF 250'000.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 absents.

4.2.13. Sécurisation de la Rte Militaire

M. Salim Ketata présente en détail les travaux prévus à la Rte Militaire afin que cette dernière puisse être sécurisée et ainsi réouverte à la population. Cette dernière est fermée depuis mars 2021 en raison de chutes de pierres et de glissements de terrain. Les divers travaux sont : mise à l'enquête et suivi de la



réalisation, travaux de préparation et curage, travaux de construction notamment pour prévenir les chutes de pierres, prévenir les glissements et la réfection de l'ouvrage actuel. En outre, il explique également qu'il sera prévu de mettre en place, par mesure préventive, des inclinomètres sur 10 m de profondeur sur une distance total de 450 m. Cette sécurisation est estimée à CHF 220'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Jean-Ch. Rothen
Guy Petter

Il souhaiterait savoir s'il est possible de mettre cette route en sens unique.

Il précise que cette route est historique et répertoriée au niveau national. En outre, la volonté du Conseil communal n'est pas de la fermer. En effet, des citoyens vivent à l'année à proximité de ce tronçon. Ce qui signifie que l'accès à la route Militaire restera possible par Sugiez et Lugnorre.

Un groupe de travail sur la mobilité a notamment été créé afin de réfléchir à ces divers éléments qui pourraient être mis en place dans un concept global de mobilité.

Jean-Ch. Rothen
Guy Petter

Il n'a pas demandé que cette dernière soit fermée mais à sens unique.

Il est compliqué de mettre en place un sens unique en raison des citoyens qui habitent dans ce secteur.

Jean-Ch. Rothen
Guy Petter

Tout dépend de l'endroit auquel commence le sens unique.

Il le remercie pour cette question et le Conseil communal y songera.

Vote de l'Assemblée : La sécurisation de la Rte Militaire pour un montant de CHF 220'000.- est approuvée à la majorité avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

4.2.14. Etude d'implantation de 2 arrêts de bus et d'un trottoir au quartier de Champ-Perbou à Môtier

M. Salim Ketata présente ce projet d'étude pour le quartier de Champ-Perbou à Môtier. Il précise que cette demande émane des habitants du quartier en raison de la dangerosité et du manque de trottoir pour y accéder.

Il est relevé qu'actuellement les citoyens résidents doivent marcher sur un accotement faisant office de trottoir. Afin de remédier à cette situation dangereuse, le Conseil communal souhaiterait effectuer une étude pour implanter 2 arrêts de bus et un trottoir à proximité de ce quartier. Cette demande d'étude doit être effectuée auprès des TPF, du service de la mobilité et du service des ponts et chaussées. Ces infrastructures répondront aux normes actuelles et permettront de régler quelque peu la problématique de la vitesse à proximité de ces habitations. Ce crédit d'étude est estimé à CHF 30'000.-. L'incidence financière au niveau du fonctionnement est également présentée.

Questions :

Séverine Gygax Ruch

Elle se dit heureuse de voir qu'un passage piéton sera réalisé à Môtier et se demande s'il ne serait pas possible d'en créer d'autres. En effet, il est fort regrettable de constater que Môtier ne dispose d'aucun passage piéton.

Guy Petter

Il précise qu'avec le revêtement phono-absorbant, il est compliqué de mettre en place des passages piétons car ces derniers sont refusés par les services étatiques. Toutefois, le Conseil communal est totalement conscient de la situation.

Jennifer Herren

Elle souhaite remercier le Conseil communal pour ce crédit d'étude. En effet, ce thème lui tient particulièrement à cœur, elle-même habitante de ce quartier. Elle constate que les piétons doivent marcher sur la route cantonale, sans éclairage public, pour rejoindre l'arrêt de bus. Ce qui est particulièrement dangereux. Elle trouverait idéal si ces nouvelles infrastructures pouvaient être construites pour l'hiver 2023.

Salim Ketata

Actuellement, nous ne connaissons pas exactement le timing et le délai de réalisation de ce projet. En effet, des autorisations cantonales doivent être obtenues et ceci peut prendre plusieurs mois. Cependant, le Conseil communal tâchera de faire accélérer le processus.

Mickael Parchet

Il précise qu'au minimum 8 mois sont requis pour obtenir une réponse des services étatiques. Une fois que cette étude sera acquise, le Conseil communal reviendra vers les citoyens avec une proposition de crédit d'investissement.

Hans-Rudolf Kamber
Guy Petter

Il souhaite savoir s'il a également été envisagé de prolonger le trottoir jusqu'à Motier.

Ceci n'est effectivement pas prévu pour l'instant. Cependant, le Conseil communal prend bonne note de la remarque.

Vote de l'Assemblée : L'étude d'implantation de 2 arrêts de bus et d'un trottoir au quartier de Champ-Perbou pour un montant de CHF 30'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



4.2.15. Investissements annuels des homes RSL

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Cédric Guillod, conseiller communal responsable de la santé, présente l'investissement annuel prévu pour les homes. L'investissement global représente CHF 3'000'000.-. La part à charge de notre commune correspond à CHF 360'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Les investissements annuels des homes RSL pour un montant de CHF 360'000.- sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

4.2.16. Demande de crédit pour la révision du plan d'aménagement local, secteur Haut-Vully

Conformément aux conditions d'approbation de la DAEC, une révision du plan d'aménagement local est nécessaire. A cet effet, le Conseil communal nécessite un crédit de CHF 80'000.-. L'incidence financière au niveau fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit pour la révision du PAL, secteur Haut-Vully pour un montant de CHF 80'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

5. Approbation de la révision des statuts du Réseau Santé Lac

M. Cédric Guillod présente les principales modifications de la révision des statuts du Réseau Santé Lac. Il est relevé que chaque commune a le droit à une voix supplémentaire pour 1'000 habitants, le Comité se compose de 5 à 11 membres et les Communes ont droit à 7 représentants conformément à la répartition régionale. En outre, les frais d'investissement et d'exploitation se calculent pour 65% au prorata de la population légale et à 35% au prorata de la population légale multipliée par l'indice du potentiel fiscal.

Questions :

Hans-Rudolf Kamber
Guy Petter

Il souhaiterait obtenir l'avis du Conseil communal sur ce sujet.

Ces modifications sont dues à la mise en place des nouvelles normes comptables MCH2. Concrètement ceci n'a pas d'incidence financière pour notre commune.

Vote de l'Assemblée : La révision des statuts du Réseau Santé Lac est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

6. Approbation de la révision des statuts du Service social Lac

M. Guy Petter présente les principales modifications de la révision des statuts du Service social lac. Les changements résultent de l'introduction de MCH2 et de la création d'une Commission financière, de la sortie des communes de Galmiz et Gempenach, l'Association sera composée à l'avenir de 11 communes, de la fusion des deux Commissions sociales et de l'augmentation de la limite des crédits du compte courant.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La révision des statuts du Service social Lac est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

7. Approbation de la révision des statuts de l'Association des communes du cycle d'orientation de la Région de Morat

Mme Diane Andorlini, Conseillère communale responsable des écoles et de la formation, présente les principales modifications de la révision des statuts de l'Association des communes du cycle d'orientation de la Région de Morat. Les changements des statuts sont principalement dus à la sortie des communes d'Ulmiz, Galmiz et Gempenach ce qui signifie que l'association sera, à l'avenir, composée de 5 à 7 communes. En outre, à la suite de la modification de la loi sur les finances, l'association doit



obligatoirement mettre sur pied une Commission financière. Mme Andorlini nous présente en détail les changements dans les attributions du Comité.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La révision des statuts du CORM est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

8. 1 Zone industrielle – attribution d'un droit distinct permanent (DDP)

Récusation de M. David Noyer

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Michael Schick, conseiller communal responsable des constructions et de la zone d'activités, présente cette proposition d'attribution. Le Conseil communal propose d'octroyer un droit distinct permanent de 1'750 m² pour une durée de 50 ans au prix de CHF 5.-/m² par an à M. David Noyer, propriétaire de l'entreprise Noyer Electricité Sàrl, afin qu'il puisse s'établir dans la zone industrielle avec sa société.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'attribution d'un droit distinct permanent en faveur de M. David Noyer est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

8. 2 Zone industrielle – vente d'un terrain

M. Michael Schick, présente la proposition du Conseil communal de vendre un terrain d'une superficie de 3'290 m² au prix de CHF 125.-/m² à l'entreprise Braumann AG dont le siège social se situe actuellement au Ch. du Chablais à Sugiez et qui souhaite pouvoir s'agrandir en acquérant du terrain en zone industrielle.

Récusation de M. Jörg Braumann et M. Jacques Rüeegsegger

Questions :

Matthieu Henriot Il souhaiterait savoir pourquoi le Conseil communal propose d'attribuer un terrain en DDP et l'autre en vente.

Guy Petter Il précise que ce sont les sociétés qui ont fait ces demandes. M. Noyer souhaitait obtenir un DDP et l'entreprise Braumann souhaitait acquérir ce terrain. En outre, il souligne également que le Conseil communal respecte les critères qui avaient été émis lors de la proposition d'achat de ces terrains à la famille Bôle lors de l'Assemblée communale du 2 mai 2017 soit, que ces derniers seraient mis à disposition d'entreprises par le biais d'un droit distinct permanent ou par la vente.

Matthieu Henriot S'il se réfère à la dernière Assemblée, il lui semble que le Conseil communal souhaitait davantage faire des DDP au lieu de vendre ces terrains ceci afin de garder la maîtrise de la zone industrielle.

Guy Petter Il précise qu'une convention sera établie pour ces deux acquisitions avec des conditions spécifiques. Parmi elles, notamment, un droit de préemption à l'égard de la Commune ce qui permettra de garder la main sur ces terrains en cas de départ ou de vente du bâtiment.

Swen Rüeegsegger Il n'a pas le détail devant lui mais il souhaiterait savoir si cette entreprise a des possibilités de développement sur le site actuel, soit au Ch. du Chablais à Sugiez.

Guy Petter L'entreprise dispose encore d'un terrain d'une superficie de 2'000m² cependant afin de pouvoir s'agrandir elle nécessite une surface plus grande.

Axel Prélaz Il précise également que la société souhaite sortir du chemin du Chablais notamment en raison de la problématique liée à la dangerosité des trajets avec les camions et semi-remorques à proximité du centre sportif.

Swen Rüeegsegger Il rejoint M. Henriot en précisant que, selon lui, le Conseil communal ne souhaitait plus vendre de terrains en zone industrielle. De ce fait, il aimerait savoir si le Conseil a subi une quelconque pression de la part de l'entreprise pour les forcer à vendre.

Guy Petter Aucune pression n'a été faite. Cette entreprise est établie depuis 1993. Cette dernière est exemplaire et emploie plusieurs collaborateurs qui, eux-mêmes, résident dans notre commune. Le Conseil communal estime que le dynamisme de cette entreprise est conforme aux besoins de notre commune et de cette zone d'activités.

Vote de l'Assemblée : La vente d'un terrain de 3'290m² en faveur de Braumann AG au prix de CHF 125.-/m² est approuvée à la majorité par les citoyens présents avec 12 abstentions.



9. Divers

Changement au sein du Conseil communal

M. Guy Petter rappelle le changement au niveau du Conseil communal. En effet, M. Salim Ketata a reçu une belle opportunité professionnelle et a l'occasion de partir pour des contrées plus ensoleillées. Le Conseil communal souhaite le remercier vivement pour l'excellent travail qu'il a effectué durant ces 8 mois. Il a eu le courage de s'engager au sein de l'exécutif communal alors que cela faisait uniquement 8 mois qu'il avait déposé ses papiers sur notre territoire. M. Petter lui souhaite beaucoup de bonheur dans son travail et tout de bon à lui ainsi qu'à sa famille pour cette nouvelle aventure.

M. Ketata est touché et souhaite remercier la population ainsi que le Conseil communal pour la confiance qu'il a reçu. Il a beaucoup apprécié cette tâche et se réjouit de revenir un jour au Vully.

10. Parole à l'Assemblée

- Pierre-A. Chervet* Il constate que la commune a ce soir, pour des raisons de sécurité et de confort, voté pour l'agrandissement de l'abri à vélos à l'école de Nant. Il relève que l'augmentation de la population a également pour conséquence une augmentation des personnes prenant le train. Ceci fait un nombre considérable de personnes qui, le matin, cherchent une place où parquer leur vélo à la gare de Sugiez. Cela fait maintenant 3 ans qu'il demande au Conseil communal s'il est prévu de construire un abri à vélos provisoire dans ce secteur en attendant l'aménagement de la gare.
- Guy Petter* Il prend note de cette demande et va regarder avec les TPF ce qui peut être entrepris provisoirement. Il précise également que le projet de rénovation de la gare de Sugiez a pris du retard en raison de problèmes liés à la mise à l'enquête. Par conséquent ce projet débutera uniquement au printemps 2023. Il rappelle que le terrain de la gare n'est pas propriété de la Commune et que malheureusement ce n'est pas nous qui décidons.
- Pierre-A. Chervet* Il précise qu'il a contacté les TPF et selon lui, il est possible de dialoguer avec eux pour trouver un compromis. L'utilisation des deux roues diminue l'emploi des véhicules à moteur. Ce qui est une bonne chose. Il souhaiterait savoir si la Commune a déjà pris contact avec les TPF depuis sa dernière intervention et si ce n'est pas le cas, il souhaite que le responsable du dicastère fasse le nécessaire. Pour lui, il pense important que la Commune fasse une étude de faisabilité et propose un projet lors de la prochaine Assemblée.
- Guy Petter* Il le remercie pour cette intervention et en prend bonne note.
- Brigitte Hirschi Lizzola* Elle souhaite intervenir sur l'implantation des nouvelles antennes 5G sur le territoire communal. L'antenne qui nous concerne ce soir est celle prévue en face de la Ribambelle, à Môtier sur la parcelle propriété de Swisscom. Lors de sa mise à l'enquête, cette dernière a obtenu 18 opposants et 80 signataires de pétition. Bien entendu, elle trouve que Swisscom a eu le sens du timing étant donné que les gabarits ont été posés durant les vacances d'été. Elle trouve incompréhensible que les voisins directs ne soient pas avertis lors de la mise à l'enquête d'un tel type d'infrastructure alors qu'ils le sont pour une simple cabane de jardin. Elle remercie tout de même le Conseil communal pour son préavis défavorable. Toutefois, elle constate que ce préavis n'a pas eu d'effet auprès des instances cantonales et espère qu'il en aura auprès de la préfecture. Elle est d'avis que les quartiers qui sont munis de la fibre optique ne nécessitent pas forcément d'une antenne 5G.
- Guy Petter* Il souhaite préciser que le Conseil communal, par respect pour les citoyens, émet toujours des préavis défavorables pour ce genre d'infrastructure. Le préavis pour l'antenne de Môtier a même été motivé. Il faut cependant savoir qu'au niveau national, aucun acte ne régit ou irait à l'encontre les antennes 5G.
- Eliane Müller* Elle remercie également le Conseil communal pour son préavis défavorable. Elle connaît très bien les dangers des antennes 5G puisqu'elle est biologiste et étudie les effets de ces ondes. En effet, en 2017, EPFZ a averti l'Office fédéral de l'environnement des dangers liés à ces antennes 5G. L'Office fédéral a mis en place un groupe de travail et dans ce dernier se trouvait notamment des entreprises ayant un intérêt financier tel que Swisscom, Salt et Sunrise. Toutefois, ce groupe de travail n'a pas émis d'avis sur cette thématique. Il a clairement été démontré les dangers physiologiques de ces antennes 5G. Des études supplémentaires devaient être effectuées. Elle souhaite rendre la population attentive que ces antennes ne doivent pas être prises à la légère.
- Sébastien Macculi* Il fait également partie du groupe de résistants qui, n'est pas résistant au progrès, mais qui a une crainte car il y a une part d'inconnue liée à cet objet. Il souhaite, par le biais du Conseil communal, obtenir une entrevue avec les différents services cantonaux pour discuter des antennes 5G et de leurs répercussions. Il souhaite également comprendre pourquoi cette antenne sera implantée à cet endroit précis qui n'est pas une zone industrielle mais résidentielle.
- Guy Petter* Il peut déjà répondre que cette antenne sera implantée à cet endroit car Swisscom n'a pas trouvé d'autre endroit pour le faire. De plus, ce terrain lui appartient ce qui facilite grandement les choses. Il



- comprend la demande de M. Macculi. Cependant, il souhaiterait que ce dernier le contacte personnellement afin que les choses soient clarifiées et que les bonnes personnes puissent être approchées.*
- Benoît Ecabert** *Il trouve important que la population soit bien informée des démarches et de la raison de l'implantation de telles antennes sur notre territoire. En effet, le but n'est pas forcément de faire opposition mais il trouverait opportun que les mandataires viennent expliquer clairement la nécessité de ces antennes. Il salue la démarche de M. Macculi.*
- En outre, il aimerait spécifier que la biodiversité lui tient à cœur et il remercie le Conseil communal pour la publication de l'article sur les dépôts illégaux de déchets verts en forêt dans le dernier commune-info. Il aimerait que les propriétaires privés et propriétaires de forêts soient également avertis du développement de ces plantes invasives. En effet, il constate que la protection de l'environnement est l'affaire de tous.*
- Guy Petter** *La Commune reçoit régulièrement des informations de la part du Canton. En outre, la Commune dispose d'un référent au sein du personnel qui effectue régulièrement des contrôles. Il relève que cette thématique sera suivie de près.*
- Hans-Rudolf Kamber** *Il revient sur les objets votés précédemment. Selon l'art 63 de la ReLatec, tout bâtiment d'habitation collective doit disposer de places de jeux ou de détente, à raison d'au moins 10% de la somme des surfaces utiles principales. Il constate que ceci n'est pas respecté sur notre territoire communal.*
- Guy Petter** *Il remercie pour cette intervention et relève que cet aspect sera contrôlé.*
- Christian Pantillon** *Il fait remarquer que le Kärcher sur la place de lavage à la déchetterie de Sugiez est hors service.*
- Mickaël Parchet** *Effectivement, il relève que le monnayeur est défectueux mais que ce dernier ainsi que la machine seront changés prochainement.*
- Jean-Ch. Rothen** *Il relève que nous sommes au 21^{ème} siècle et qu'il est nécessaire que les déchets soient triés davantage. De ce fait, il souhaiterait savoir pourquoi les éléments dénommés comme PET (sans le sigle apparent) sont refusés à la déchetterie et s'il y a un moyen pour faire évoluer ceci.*
- Guy Petter** *Il estime qu'effectivement cette question peut faire l'objet d'une réflexion.*
- Jean-Ch. Rothen** *Il mentionne que dans d'autres communes il est également possible de trier le plastique et il estime que d'autres éléments pourraient être mis en place afin de diminuer les poubelles ménagères.*
- Patrick Terreaux** *Il félicite le Conseil communal d'avoir pris l'initiative d'installer un pumtrack à l'école de Nant. Cependant, il se demande pourquoi ce dernier n'a pas été installé au terrain de foot. En outre, il relève qu'un panier de basket ainsi que les buts de foot sont cassés et souhaiterait savoir s'il est possible de les changer.*
- François Petter** *Il précise que l'initiative d'installer un pumtrack émane du Directeur d'école, M. Kolly. De ce fait, afin d'éviter de déplacer les élèves, il a été décidé que ce dernier soit installé sur le site de Nant. Concernant les buts de foot, cet élément est connu et les buts seront changés d'ici mi-janvier. Le panier de basket quant à lui sera réparé en décembre.*
- Véronique Blättler** *Elle souhaiterait connaître la raison de l'absence de poubelles le long du canal de la Broye qui a pour conséquence des dépôts sauvage de déchets.*
- Guy Petter** *Si on prend en considération la modification des habitudes, les personnes devraient se sensibiliser à cette problématique et reprendre leurs déchets avec eux. Il est compliqué pour la Commune de définir clairement ce qui doit être fait. En effet, la mise en place de poubelles a pour conséquence que certaines personnes les utilisent avec leurs déchets ménagers afin d'éviter de payer leurs évacuations. Nous avons constaté qu'avec ou sans poubelle le problème reste le même. Le Conseil communal souhaite que les citoyens, touristes etc... se prennent en charge pour améliorer l'avenir et fasse évoluer leur comportement face à la problématique des déchets. Il n'est pourtant pas compliqué de reprendre ses déchets avec soi lors d'un pique-nique ou autre.*
- Mickaël Parchet** *Il tient à préciser qu'au départ des poubelles étaient installées sur ce site ce qui entraînaient énormément de déchets. Toutefois, il a été constaté que l'enlèvement de ces dernières a un effet positif car la voirie constate moins de déchets sauvages. En outre, une campagne contre le littering sera effectuée ce printemps afin de sensibiliser les utilisateurs à cette problématique. Nous constatons qu'une grande partie du problème vient également des pêcheurs se trouvant le long du canal et qui ne respectent pas forcément cet aspect.*
- Claire-Lise Chervet** *Elle souhaite rebondir sur la thématique des déchets sauvages. En effet, une campagne de sensibilisation sera effectuée l'année prochaine par le biais de l'Association Vully Aujourd'hui en collaboration avec la Commune. La campagne de sensibilisation portera également sur les mégots de cigarettes. En outre, elle précise qu'une campagne est en cours auprès des pêcheurs avec l'aide de la Préfecture. Une campagne de sensibilisation a également été posée le long du lac ce printemps. Cette dernière a été établie par la Summit Fondation en collaboration avec la Commune et Vully Aujourd'hui.*



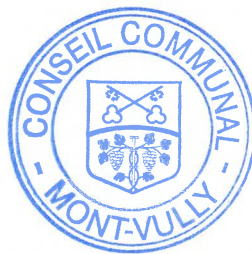
- Stéphane Eichenberger* Il souhaiterait savoir si la Commune avait remarqué la création de plusieurs plateformes bétonnées le long du canal de la Broye.
- Guy Petter* Il confirme que cette problématique est connue et que ces constructions ont déjà été dénoncées auprès du Canton. En outre, il indique qu'afin de lutter contre la problématique des pêcheurs, le chemin de Pra-Novi longeant le canal de la Broye sera muni d'une interdiction de stationner.
- Christian Pantillon* Il souhaiterait savoir s'il existe un local de stockage ou parcage pour les vélos électriques en libre-service.
- François Petter* Actuellement ces vélos électriques sont en phase de test. Il est vrai qu'il n'est pas facile de gérer la situation. Le maître-mot est de laisser aller la situation et de faire des constats clairs. Ceci permettra d'avoir un poids pour négocier les termes du contrat si le Conseil communal décide de continuer avec ces vélos électriques. Il propose aux citoyennes et citoyens de transmettre leur constat par mail à l'Administration afin que ces derniers soient rajoutés au dossier.
- Marc Chautems* Il souhaite souligner que ces vélos électriques sont une bonne avancée pour la mobilité et une grande aide pour les personnes prenant le train et devant monter à Lugnorre. Il souhaite que cette mise à disposition continue en y ajoutant éventuellement quelques directives claires.
- Guy Petter* Il précise que le but n'est pas d'arrêter cette mise à disposition. Cette phase d'essai est utilisée pour améliorer la mobilité. Diverses choses seront à corriger et à améliorer.
- Pierre-Alain Chervet* Il souhaite appuyer l'intervention de M. Chautems et souligne que cette expérience est très positive même si elle prend passablement de place à la gare de Sugiez
- Swen Rüeegsegger* Il constate qu'il existe beaucoup de problème comportementaux (pêcheur, stationnement, déchets...) il pense qu'il serait judicieux de se poser la question si notre Commune ne nécessite pas une police communale.
- Guy Petter* Effectivement, le Conseil communal est en pleine réflexion et essaiera de trouver des solutions adéquates pour notre commune. Toutefois, il est vrai que notre commune a connu une grande évolution ces dernières années et divers problèmes devront être traités.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic, adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux et aux membres des différentes Commissions.

Il remercie encore les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Il est 22h57 lorsque Guy Petter, syndic, lève l'Assemblée.

La secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le syndic
Guy Petter